

*les écoles  
dépendraient  
désormais  
d'acteurs privés  
subventionnés  
par le  
gouvernement*

# Le gouvernement britannique veut privatiser l'école !

Le gouvernement britannique vient d'annoncer son intention de contraindre les écoles publiques à devenir des « academies », ou « free schools », c'est à dire des écoles touchant des subventions de l'État mais gérées par des ONG, des fonds spéculatifs, des sociétés, des églises... Il s'agit d'aller jusqu'au bout du processus de privatisation initié par Tony Blair dans les années 90.

Concrètement, les écoles dépendraient désormais d'acteurs privés subventionnés par le gouvernement. Elles ne dépendraient donc plus comme c'était jusqu'alors le cas, des autorités publiques locales. Ces autorités locales encadraient (certes, de plus en plus mal en raison des coupes budgétaires répétées et des remises en cause incessantes de la part des gouvernements successifs) le système scolaire britannique, en matière de programmes, d'horaires, d'inscription des élèves. Elles étaient également tenues de garantir aux enseignants leurs droits collectifs fixés par des accords locaux ou nationaux avec les syndicats en matière de salaires et de conditions de travail.

Ces règles cessent par définition de s'appliquer dès que les écoles sont gérées par des sociétés ou groupes privés. NUT (National Union of Teachers) rappelle : « *le Syndicat national des enseignants du Royaume Uni a été construit dans la lutte pour obtenir, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une rémunération et des garanties collectives nationales. Si le projet gouvernemental passe, alors ce qui a été obtenu par la lutte sera détruit. Il s'agit à la fois d'une tentative pour détruire le syndicat et la profession d'enseignant* ». NUT précise que les « academies » ne sont pas tenues d'employer des enseignants qualifiés : il suffit que le chef d'établissement remette une accréditation à enseigner à un candidat en recherche d'emploi, cette accréditation « d'établissement » n'ayant de valeur que tant que l'enseignant est jugé compétent par son employeur. Faut-il commenter ?

L'Internationale de l'Éducation à l'occasion du congrès mondial d'Ottawa de 2015, a décidé de lancer une campagne mondiale contre la privatisation de l'éducation. L'exemple immédiat de la Grande-Bretagne vient confirmer l'urgence de faire barrage aux politiques d'austérité et de privatisation.

Il confirme également que l'explosion du cadre national garant de l'existence de garanties collectives est le passage obligé pour privatiser.

Dynamiter le cadre national, le remplacer par du « droit local », c'est aussi le point commun de toutes les réformes du gouvernement français. C'est le cœur de la loi de refondation de l'école et de toutes les mesures qu'elle contient. C'est un fait : ces mesures s'accompagnent de la marche à la privatisation. Les « campus des métiers », la généralisation de l'apprentissage, l'autonomie des universités, conduisent à l'entrée des groupes privés dans l'école.

Partout, les enseignants sont en situation de légitime défense.

Les syndicats enseignants anglais ont décidé de lancer la mobilisation contre le plan gouvernemental de privatisation de l'école. Des rassemblements ont été organisés appuyés sur une pétition recueillant plus de 100 000 signatures en quelques jours seulement.

En France, la bataille est engagée pour la défense des garanties collectives. Elle se concentre aujourd'hui sur la réussite de la grève interprofessionnelle du 31 mars pour le retrait du projet de loi El Khomri.